

VET'EAU PECHE

Association Vétérinaire Nationale pour la protection des milieux aquatiques
et la promotion d'une pêche sportive respectueuse des ressources naturelles



à Mr François MAGDINIER
Président délégué
Fédération de Pêche de Lozère

Orléans, le 10 juin 2013

Monsieur le Président,

Vous m'avez fait le plaisir d'apporter réponse à notre courrier relatif aux rempoissonnements réalisés dans votre département et je vous en remercie. S'il est entendu que nos avis divergent quelque peu, le dialogue n'est jamais vain. J'adresse copie de ce courrier à Mr le député de Lozère qui nous a également montré son vif intérêt pour cette problématique.

Je me permets tout d'abord de signaler que vous me citez dans votre réponse en utilisant un extrait qui ne figure pas dans mon courrier initial. Il s'agit là sans doute d'une confusion.

Pour en venir au fond du problème, je livre à votre réflexion quelques remarques.

Tout d'abord, je dois vous exprimer mon désaccord sur votre interprétation des patrimoines génétiques des truites et sur votre constat de non impact des populations "sauvages". Si nous consultons le premier tome, publié en décembre 2009, du programme Genesalm "Cartographie génétique des populations sauvages de truites françaises", nous pouvons voir que les échantillons relatifs au bassin versant de la Jonte affichent précisément 88,6% de truites classées dans le génotype sauvage local. Ceci nous laisse 11,4% d'individus de génotype différent, plus ou moins indéterminé, ce qui nous écarte de fait d'un constat de pureté de la population actuelle. Vous lirez en annexe le document réalisé par le Dr Combet à ce sujet.

Vous me voyez ensuite surpris par votre affirmation: "l'ensemble des études montre que les truites issues de repeuplement surdensitaire sont capturées dans les jours qui suivent...". Il ne fait pas de doute que beaucoup de ces poissons d'élevage sont pris rapidement. Mais l'absolu est scientifiquement improbable et le fait qu'un certain nombre de ces poissons échappe à la capture rapide est évidence. Pratiquant la pêche à la mouche avec régularité, il m'arrive très régulièrement de capturer ces poissons de pisciculture longtemps après les déversements, y compris sur des secteurs très éloignés des sites d'introduction. Aucun pêcheur attentif ne saurait honnêtement nier cette réalité. Fort de ce constat, je serais intéressé par la lecture des études dont vous me parlez.

J'entends bien volontiers la problématique qui pense que le déversement de début de saison de truites d'élevage permet la vente de cartes de pêche et l'entretien des finances des AAPPMA et fédérations. Sur ce point, je m'interroge: les sociétaires seraient-ils vraiment moins nombreux sans empoisonnements? Je ne le crois pas. Quel est le véritable bilan financier de ces pratiques? De très nombreuses sociétés de pêche fonctionnent très sagement sans cela.

J'y vois aussi un grand paradoxe. On prétend ici faire de la protection des milieux aquatiques en misant sur une approche consumeriste de la pêche. On fait alors passer un message particulièrement contradictoire. Les pêcheurs demeurant dans des fonctionnements de rentabilisation de leur permis de pêche en terme de quantités prélevées sont, je l'affirme volontiers, dans une démarche particulièrement absurde, dépassée et délétère. Je crois que les AAPPMA et les Fédérations ont tout intérêt à fidéliser des pratiquants plus attachés au respect des rivières et au plaisir que leur apporte la pêche qu'à l'amortissement alimentaire du permis.

Vous me dites, avec raison, que le cloisonnement de la gestion des cours d'eau ne profite pas au respect des rivières. Vous vantez la cohésion des associations Lozériennes, ce que je ne mets pas en doute. Il me semble alors que l'occasion est belle de s'entendre pour préserver intégralement la plupart des cours d'eau lozériens de ces pratiques douteuses. Si j'entends volontiers que les déversements de début de saison ne peuvent cesser sur le champ partout, et pour maintenir un esprit de compromis, il s'agirait de les réserver à des sites particuliers d'eaux closes ou de rivières inaptés au maintien d'une population salmonicole sauvage correcte. Et, en tous les cas, les poissons ainsi déversés devraient être issus de géniteurs de la souche sauvage locale. Des exemples existent avec succès, qui associent des rivières gérées patrimonieusement au prélèvement bien réglementé et un ou plusieurs plans d'eau empoisonnés.

Enfin, et j'ose croire que vos mots ont dépassé votre pensée, je vous affirme sans aucun doute et sans remettre en cause la réalité de leurs actions que les AAPPMA et les fédérations sont loin d'être les seuls organismes à "défendre l'eau et les rivières", à "engager des actions de fond sur la connaissance des milieux et sur la continuité écologique", à "engager des actions auprès des pollueurs"(...). Vous en conviendrez sans doute.

Vous remerciant à nouveau pour avoir honoré le débat que je vous ai soumis, je vous adresse, monsieur le président, mes plus sincères salutations.

Dr LAIZEAU Yann
Président Vet'Eau Pêche
yann.laizeau@free.fr

Annexe:

“Elements de réflexion sur le repoissonnement en Lozère”
par le Dr Combet caroline, membre actif de Vet'Eau Pêche

copie adressée à:

Mr Pierre MOREL A L'HUISSIER
Député de la Lozère



VET'EAU PECHE, 24 Rue Piedgrouille, 45100 ORLEANS
<http://veteaupeche.jimdo.com/>